



1752 Villars-sur-Glâne 1  
Case postale 176  
Chèques postaux 17-193-0  
[www.villars-sur-glâne.ch](http://www.villars-sur-glâne.ch)

Séance du Conseil général du 14 décembre 2016

**Réponse au postulat n° 007 déposé par Mme Marie-Lucie Uehlinger  
(Les Verts)  
« Etudier la possibilité d'organiser un tri sélectif des déchets en  
plastique à la déchetterie principale de Ste-Apolline »**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

**I. INTRODUCTION**

Lors de la séance du 10 décembre 2015 du Conseil général, un postulat a été déposé afin d'étudier la possibilité d'organiser le tri des déchets en plastique. Un délai de réponse supplémentaire a été accordé lors de la séance du Conseil général du 2 juin 2016.

Actuellement, toutes les déchetteries de quartier et la déchetterie de Ste-Apolline disposent des contenants permettant le tri des déchets plastiques en PET (Polytéréphtalate d'éthylène). Les autres produits à base de plastique doivent être introduits dans les sacs officiels et éliminés par incinération. En effet, selon l'Ordonnance d'application du règlement communal du 19 novembre 2007 relatif à la gestion des déchets, article 4, les déchets plastiques ne font pas partie des déchets récoltés sans taxe. Ils ne peuvent également pas être considérés comme des encombrants puisqu'ils peuvent être collectés dans des sacs (Règlement communal sur la gestion des déchets du 13 décembre 2007, article 13).

On ne dénombre pas moins de 60 sortes de plastique utilisé dans les ménages. Depuis l'introduction de la taxe anticipée de recyclage (TAR) également appelée contribution anticipée de recyclage (CAR), les entreprises et les services publics peuvent financer la collecte et le recyclage des bouteilles en PET (dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007, prélèvement de 1.80 centime par bouteille). L'association PET Recycling Schweiz (PRS) s'occupe de collecter et de recycler ce type de déchets.

Sur les autres sortes de plastique, il n'existe aucune taxe anticipée pouvant permettre de couvrir les frais de traitement. Le principe du pollueur-payeur avec des taxes au sac est de rigueur. Le recyclage de ces éléments demande un tri sélectif et des installations de traitement coûteuses. Le prix de la matière première est indexé au cours du pétrole. De nos jours, la production du plastique à base de déchets recyclés n'est économiquement pas intéressante.



## II. VARIANTES

Des grands distributeurs ont commencé à proposer la collecte à grande échelle des plastiques provenant des ménages. Nous avons retenu deux de ces précurseurs et étudié les propositions qui nous étaient soumises :

- Un distributeur qui propose l'usine de traitement de **Grandson VD**
- Une usine à St-Gall

Dans les deux cas, les déchets acceptés sont préalablement triés en deux catégories, tels que :

- Les films plastiques, plastique mou
- Les corps creux, plastiques de ménage.

Le conditionnement des déchets se fait à l'aide de bennes de grande capacité de 36 m<sup>3</sup>. De cette manière le nombre de transport est rationalisé.

Il existe cependant un autre processus pour le ramassage en partenariat avec une entreprise de transport. Il s'agit de vendre aux citoyens des sacs transparents de 60 litres, afin que les déchets plastiques soient récoltés indépendamment des ordures ménagères.

Tableau comparatif des solutions proposées :

|   | <b>Grandson</b><br>Récupération par<br>conteneur 36 m <sup>3</sup>                                      | <b>Usine St-Gall</b><br>Récupération par<br>conteneur 36 m <sup>3</sup>                                 | <b>Usine St-Gall</b><br>Vente des sacs de 60 l<br>(partenariat) |
|---|---|---|---|
| <b>Tri sélectif des déchets</b>                       | Oui   | Oui   | Non (déchets plastiques mélangés)                               |
| <b>Coût du traitement</b>                             | CHF 0.- / to<br>CHF 200.- / to (pour les refus)   | CHF 0.- / to<br>CHF 189.- / to (pour les refus)   | CHF 0.- / to<br>(pas de refus)                                  |
| <b>Coût transport par benne</b>                       | CHF 300.-   | CHF 50.-  | Gratuit   |
| <b>Nbr de contenant à la déchetterie et capacités</b> | 1x conteneur 36 m <sup>3</sup><br>(films plastiques)<br>1x conteneur 36 m <sup>3</sup><br>(corps creux) | 1x conteneur 36 m <sup>3</sup><br>(films plastiques)<br>1x conteneur 36 m <sup>3</sup><br>(corps creux) | 2 x conteneurs 800 l<br>(ramassage chaque semaine)              |
| <b>Coût de l'aménagement à la déchetterie</b>         | CHF ~100'000.-  | CHF ~100'000.-  | -----<br>(Pas de travaux à prévoir)                             |
| <b>Surveillance et réception des déchets</b>          | ~ 60 h / mois   | ~ 60 h / mois   | ~ 5 h / mois  |
| <b>*Charges annuelles pour la commune</b>             | CHF ~97'000.-   | CHF ~94'000.-   | -----<br>(Pas de charge)  |

\*voir analyse pour 2015

### III. ANALYSE DES VARIANTES

La récolte des déchets plastiques dans des bennes de 36 m<sup>3</sup> pose des difficultés liées à notre infrastructure. Actuellement, à la déchetterie de Ste-Apolline, nous ne disposons pas de la place nécessaire pour ces contenants. La construction de quais et des accès serait nécessaire, celle-ci risque d'être onéreuse (estimation à CHF 100'000.-). La surveillance du bon tri nécessitera également beaucoup d'énergie, voire du personnel supplémentaire durant les heures de pointe. Les bennes mal triées risqueront d'être refusées par l'usine où les prix d'élimination de ces éléments seront élevés et refacturés à la commune.

Le partenariat proposé par AndreyGroup consistant à vendre des rouleaux de sac transparent de 60 litres serait plus réaliste et facile à mettre en place. De nombreuses communes ont également fait ce choix, notamment notre voisine Marly.

Par ce partenariat, la commune autorise l'entreprise à commercialiser les sacs sur son territoire et à mettre à disposition un lieu de collecte. L'entreprise se charge de trouver des points de vente et des partenaires locaux pour la réception des sacs. L'avantage des sacs est de pouvoir insérer à la fois les films plastiques et les corps creux. Les sacs pourront être une alternative aux sacs officiels de notre Commune. Ils seront vendus aux partenaires et à la commune au prix de CHF 20.- le rouleau de 10 sacs. Le prix de revente conseillé par l'entreprise est de CHF 22.-. Cependant, étant donné que d'autres communes ont fait le choix de les vendre au prix de **CHF 24.90**, nous proposons le même tarif afin d'éviter le tourisme d'achat.

#### Comparaison des prix :

|   |                       |
|---|-----------------------|
| Sac officiel 60 litres VsG :            | <b>CHF 3.30 / sac</b> |
| Sac pour déchets plastiques 60 litres : | <b>CHF 2.49 / sac</b> |

Le sac de collecte de plastiques peut accueillir les déchets suivants:

- Tous types de film ou feuille : cabas, sachets de commission, blisters, films d'emballage de boissons et autres
- Toutes les bouteilles en plastique : boissons, huile, vinaigre, shampoing, détergent, adoucissant
- Emballages moulés : cartons à œufs, emballages de biscuits, barquettes de viande
- Seaux, pots de fleurs, jardinières, pots de yogourt
- Emballage pour les briques de lait
- Emballages alimentaires pour la charcuterie, le fromage, etc.

Les déchets suivants sont refusés:

- Les emballages très souillés ayant contenu des aliments marinés
- Les jouets, tuyaux d'arrosage ou similaires
- Les emballages contenant des restes, la vaisselle jetable

Les sacs seront récoltés à notre déchetterie principale de Ste-Apolline. L'entreprise organisera une vidange hebdomadaire. Cette solution a les avantages suivants :

- Elle ne nécessite pas d'installations supplémentaires
- La commune ne supporte pas la responsabilité en cas de non-respect des consignes sur le tri
- Il y a une limitation du volume de plastique trié
- Le risque de pertes sur les ventes des sacs officiels est faible.

Ces éléments sont acheminés au centre de tri où ils sont mis en balle de 350-500 kg afin de faire des camions complets de 20-24 tonnes. Ils sont ensuite conduits à l'usine d'Eschlikon (canton de St-Gall) pour une première séparation. Les films plastiques sont traités sur place et transformés en granulés. Les corps creux sont acheminés à l'usine située au Vorarlberg, Autriche pour le tri par catégorie de plastique. Bientôt tous les types de plastique pourront être traités par cette usine. Le résidu des déchets est réinjecté sur le marché sous forme de granulé ou floconné. Les déchets ainsi transmis sont recyclés à hauteur de 80 %, les 20% restants sont éliminés par incinération.

Le conseiller responsable du dicastère ainsi que le responsable des services extérieurs ont participé à une visite guidée des installations de traitement. La prise en charge et les différentes phases du circuit du recyclage ont pu être observées in situ.

#### **IV. ANALYSE FINANCIÈRE**

Selon analyse financière qui apparaît dans le tableau annexé, les revenus actuels sur la vente des sacs sont estimés à CHF 52'932.-- et le coût de l'incinération à CHF 8'372.--. En ajoutant le coût du ramassage et les frais liés aux surveillances, les charges annuelles supplémentaires pour la commune seraient d'environ CHF 93'920.--

#### **V. CONCLUSION**

Comme déjà mentionné, à la déchetterie nous ne disposons pas des places nécessaires pour l'installation des bennes de 36 m<sup>3</sup> et la surveillance impliquerait une surcharge de travail pour les employés. Le ramassage avec des bennes de 36 m<sup>3</sup>, qui impliquerait la gratuité pour les citoyens, aurait des répercussions significatives sur le taux de couverture. En effet, selon la loi du 13 novembre 1996 sur la gestion des déchets (LGD) et le règlement communal sur la gestion des déchets du 13 décembre 2007, nous sommes tenus de mettre en place une taxe destinée à couvrir au moins 70 % des frais d'élimination. Ce seuil critique risquerait de ne pas être atteint entraînant ainsi une augmentation de nos taxes.

Le Conseil communal analysera au début de l'année 2017, l'opportunité de mettre, éventuellement en place une de ces solutions.

Le Conseil communal vous présente, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, l'assurance de sa parfaite considération.

Le Conseiller communal  
responsable du dicastère des Services extérieurs, culture et sports



Pierre-Emmanuel Carrel

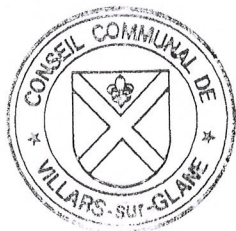
Approuvé par le Conseil communal  
dans sa séance du 21 novembre 2016

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

**Le Secrétaire**



Emmanuel Roulin



**La Syndique**



Erika Schnyder

Annexes ment.

# ANALYSE FINANCIÈRE - TRAITEMENT DES DÉCHETS PLASTIQUES

## Analyse part actuelle des déchets plastiques sur la vente des sacs et coût de l'incinération

### Perte sur la vente de sacs si collecte avec des benne 36m3

|   |                  |
|---|------------------|
| Production par habitant (valeur usine Cand-Landi) | 4.00 kg          |
| Équivalent en sac de 35 litres                    | 2 sacs           |
| Prix sac de 35 litres                             | 2.20             |
| Coût pour 1 habitant                              | 4.40             |
| Nombre habitants 2015                             | 12'030           |
| Perte totale annuelle                             | <b>52'932.00</b> |
| Perte nette annuelle                              | <b>44'559.12</b> |

### Économie sur l'incinération

|                         |                 |
|-------------------------|-----------------|
| Production par habitant | 4.00 kg         |
| Nombre habitants 2015   | 12'030          |
| Poids total annuel      | 48'120.00 kg    |
| Prix SAIDF 2015         | 174.00 fr/to    |
| Total économie          | <b>8'372.88</b> |

## Coût projeté du ramassage à la déchetterie principale (sans surveillance ni main-d'oeuvre)

|                                   |               |
|-----------------------------------|---------------|
| Benne 36 m3 plastique corps creux | 6 bennes      |
| Benne 36 m3 films plastiques      | 6 bennes      |
| *Prix benne                       | 50.00         |
| Total coût annuel                 | <b>600.00</b> |

|                         |                 |
|-------------------------|-----------------|
| Location vide conteneur | <b>960.00</b>   |
| Entretien et divers     | <b>1'000.00</b> |
| Total Coût ramassage    | <b>2'560.00</b> |

### \* Prix de ramassage par benne:

|                       |        |
|-----------------------|--------|
| Andrey Transports SA  | 50.00  |
| Cand-Landi - Grandson | 300.00 |

## Coût projeté de la surveillance et main-d'oeuvre

|  |              |                  |
|--|--------------|------------------|
| Surveillance durant les heures d'ouverture | Heures /mois | 60.00            |
| Prix horaire moyen                         | CHF/h        | 65.00            |
| Nombre de mois                             |              | 12               |
| Total coût annuel                          |              | <b>46'800.00</b> |

## Taux de couverture avec le ramassage des déchets plastique (2015)

|   | Situation fin<br>2015 | Projection avec ramassage des<br>déchets plastiques |                  |
|---|-----------------------|---|------------------|
| Revenus   | 1'043'875.63          | -44'559.12  | 999'316.51       |
| Charges ramassage   | 1'333'984.00          | 2'560.00  | 1'336'544.00     |
| Charges surveillances supplémentaires                                   | -                     | 46'800.00   | 46'800.00        |
| Coût annuel   | 290'108.37            |   | 384'027.49       |
| Taux de couverture (min 70%)  | <b>78.25%</b>         |   | <b>72.24%*</b>   |
| Charges supplémentaires annuelles pour ramassage des déchets plastiques |                       |   | <b>93'919.12</b> |

\* Taux de couverture min. à garantir selon le règlement communal art. 17 sur la gestion des déchets **70.00 %**